

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXIV

Québec, 2 décembre 1911

No 17

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 257. — Les Quarante-Heures de la semaine, 257. — Dispense, 258. — Evêques canadiens préconisés, 258. — Nominations ecclésiastiques, 258. — Nécrologie, 258. — S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, à Saint-Boniface et à Winnipeg, 259. — Dernières considérations sur la vocation, (A. Camirand, prêtre), 263. — Pie IX et l'Immaculée-Conception, 271.

Calendrier

— o —

| | | | |
|---|---------|-----|--|
| 3 | DIM. | *vl | I de l'Avent. 1 <i>cl.</i> <i>Kyr.</i> de l'Avent. I Vêp. du suiv., mém. du dim. et de Ste Barbe, vierge et martyr. |
| 4 | Lundi | b | S. Pierre Chrysologue, évêque et docteur. |
| 5 | Mardi | b | S. François-Xavier, conf., 2nd patron du pays, <i>dbl. maj.</i> (3) |
| 6 | Mercre. | b | Jeune. S. Nicolas, évêque et docteur. |
| 7 | Jeudi | b | (Vigile.) S. Ambroise, évêque et docteur. |
| 8 | Vend. | b | Jeune. Immaculée Conception, 1 <i>cl.</i> , avec oct. (d'obligation). Titul. de la Cathédrale. <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. de la (férie. |
| 9 | San. | †b | De l'octave. |

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

3 décembre, Basilique de Québec. — 5, Deschambault. — 7, Sainte-Anne de Beaupré. — 9, Couvent de Saint-Ephrem.

Dispense

— o —

Il y aura dispense de l'abstinence vendredi, 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

Evêques canadiens préconisés

— o —

Au cours du consistoire secret qui a été tenu, dimanche dernier, les nominations suivantes ont été confirmées :

Mgr Neil MacNeil, archevêque de Vancouver ; Mgr Ch.-H. Gauthier, archevêque d'Ottawa ; Mgr Paul-E. Roy, évêque auxiliaire de Québec ; Mgr Alexander MacDonald, évêque de Victoria ; Mgr Michael-F. Fallon, évêque de London ; Mgr Ovide Charlebois, vicaire apostolique de Keewatin ; et Mgr F. Power, évêque de Saint-Georges (Terre-Neuve).

Nominations ecclésiastiques

— o —

Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, ont été nommés :
M. l'abbé Ernest Proulx, vicaire à Sainte-Croix de Lotbinière ;

M. l'abbé Adélarde Bilodeau, vicaire à Saint-Alexandre.

Nécrologie

FEU M. L'ABBÉ J.-E. DUFOUR

— o —

M. l'abbé J.-Elzéar Dufour, né à Saint-Arsène, le 19 décembre 1862, fit ses études au séminaire de Rimouski. Ordonné prêtre le 27 février 1887, dans la cathédrale de Rimouski, il devint vicaire à Matane. En septembre 1889, nommé professeur de rhétorique au séminaire de Rimouski ; en 1891, missionnaire à Sainte-Cécile de Clorydorme ; puis curé de Saint-Damase en 1896, il devint en 1898 curé de Saint-Norbert du Cap-Chat, où il décéda subitement le 18 novembre 1911, entouré de l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

Le Révérend Monsieur Dufour se dévoua toute sa vie et travailla jusqu'aux derniers moments ; c'est après l'exercice du chemin de la croix avec ses paroissiens, offert à Dieu pour le soulagement des âmes du purgatoire, suivi d'une longue

séance au confessionnal, qu'il rentra au presbytère pour rendre sa belle âme à Dieu.

Ses funérailles ont eu lieu mercredi le 22 novembre. M. l'abbé A.-A. Soucy, curé de Matane, célébra l'office funèbre. M. l'abbé Gagné, curé de Mont-Louis, a fait l'éloge du regretté défunt.

— o —

**S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina,
à Saint-Boniface et à Winnipeg**

Voici, en grande partie, ce qu'a publié le *Manitoba* (22 novembre) sur le séjour que S. G. Mgr de Régina, du 18 au 22 novembre, a fait à Saint-Boniface et à Winnipeg.

La ville de Saint-Boniface a salué avec une respectueuse affection Monseigneur l'évêque de Régina.

C'est samedi soir que Mgr Mathieu arrivait à Winnipeg.

Avec lui se trouvait le vénérable archevêque [de Québec, Sa Grandeur Mgr Bégin. Et puis M. l'abbé Vaillancourt, curé de Plessisville, M. l'abbé Beaulieu, M. l'abbé Ernest Nadeau et M. l'abbé Jules Laberge.

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a accueilli ses hôtes illustres avec une grande joie.

Au palais archiépiscopal et dans nos diverses maisons religieuses on avait élaboré tout un programme de fêtes.

Dimanche matin, à la cathédrale, la grand'messe a été chantée par M. l'abbé Vaillancourt, avec diacre et sous-diacre.

Mgr l'archevêque était à son trône.

En face, étaient placés : Mgr Mathieu, avec un prêtre assistant ; Mgr Dugas, des prêtres nombreux de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Le sermon a été donné par Mgr Mathieu lui-même. L'évêque de Régina était encore en route pour Saint-Boniface que déjà Mgr l'archevêque l'invitait par télégramme à nous adresser la parole à la grand'messe de dimanche.

Mgr Mathieu était attendu avec curiosité. Son éminente personnalité et, nous le disons avec franchise, la controverse qui s'est faite autour du trône épiscopal de Régina, devaient nécessairement donner un intérêt particulier aux premières paroles prononcées dans l'Ouest par l'évêque-élu.

Mgr Mathieu a pris position en cinq minutes ! Il sera un

évêque dévoué d'abord à l'Église ; mais il est évidemment de ceux qui croient que les Canadiens-Français peuvent prier Dieu en français sans compromettre leur salut éternel ! Sous la parole suave, aisée, athénienne, de ce littérateur, de ce savant, de ce philosophe, on trouve des qualités d'énergie et de force qui font du bien. Ce professeur, pourvu de nombreux diplômes universitaires et décoré par les souverains, sera un homme de résistance et de lutte, s'il en est besoin. Nous saluons en lui un auxiliaire précieux pour Mgr l'archevêque de Saint-Boniface.

Dans son trop court sermon, l'évêque de Régina nous a parlé de sa chère province de Québec, pour laquelle il conservera toujours un profond amour ; il a dit combien il lui en avait coûté de se séparer de sa vieille ville et de la jeunesse qu'il aimait, mais il a aussi affirmé son désir de servir Dieu dans le nouveau champ d'apostolat qui lui est confié.

A cinq heures, Mgr Mathieu visitait la Maison vicariale des RR. SS. Grises.

Dimanche soir, par les soins de Mgr l'archevêque et de Mgr Dugas, la population de Saint-Boniface a pu présenter ses hommages à Mgr Mathieu au Palais. A cette réception assistait aussi Mgr Bégin, que nous avons tous été heureux de revoir comme on revoit un ami illustre et sympathique.

Lundi, messe chez les Sœurs de la Miséricorde à Winnipeg ; à 10 h., visite au Pensionnat de Saint-Boniface ; à 3 h., visite à l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg ; à 8 h., grande séance au collège de Saint-Boniface.

Mardi, messe à l'Hôpital de Saint-Boniface ; à 9 h., A. M., à l'Orphelinat Saint-Joseph de Winnipeg. Visite des églises et de la maison de la Presse catholique de Winnipeg ; à 12 h., A. M., Dîner pour le clergé à l'archevêché. Dans l'après-midi, visite à Saint-Norbert.

Envers la ville de Québec nous sommes en dette depuis longtemps de l'Ouest. Nos missions et nos œuvres ont toujours eu des amis dévoués, des protecteurs et des appuis dans la vieille capitale.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a visité la paroisse du Sacré-Cœur, dimanche, et y a donné le sermon.

A Régina

S. G. Mgr Mathieu (avons-nous lu dans l'*Action sociale*) est arrivé à Régina, mercredi soir, le 22 novembre, à 7 heures, accompagné de NN. SS. L.-N. Bégin, archevêque de Québec, Ad. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, Legal, évêque de Saint-Albert; de M.M. E. Nadeau, du séminaire de Québec, A. Vaillancourt, curé de Plessisville, diocèse de Québec; des RR. PP. Cahill, O. M. I., provincial, Sauner, des PP. Missionnaires du Sacré-Cœur, et d'un grand nombre de prêtres et de religieux. L'attendaient à la gare le R. P. Suffa, O. M. I., curé de la seule paroisse catholique de Régina; le T. R. P. abbé mitré Doërfler, MM. les abbés Jules Laberge et Chs Beaulieu respectivement secrétaires de Mgr l'archevêque de Québec et de Mgr l'évêque de Régina, une centaine de prêtres et plusieurs centaines de citoyens.

NN. SS. les archevêques et évêques prirent place, ainsi que tous les membres du clergé, dans de magnifiques équipages, et le cortège se rendit au presbytère de la paroisse Sainte-Marie, escorté par des centaines de citoyens, de femmes et d'enfants portant des torches allumées, des lanternes vénitiennes, et acclamant leur nouveau Pasteur; et précédé d'une fanfare.

Dans la soirée, l'hon. M. Turgeon, ministre dans le cabinet Scott, de la Saskatchewan, vint présenter au nouvel évêque et aux autres archevêques et évêques ses hommages de bienvenue.

Jeudi matin, à 9 heures, S. G. Mgr Mathieu a pris possession de son diocèse, selon le cérémonial prescrit par le Pontifical Romain. Le nouvel évêque, après avoir pris les ornements à la résidence curiale, se rendit par l'extérieur à la cathédrale *pro tempore*, église paroissiale de Régina, accompagné par tous les dignitaires ecclésiastiques et tout le clergé présent. Sa Grandeur avait pour assistants le R. P. Cahill, provincial des O. I. ats pour la province du Manitoba, et le Rév. M. Vaillancourt, curé de Plessisville, dans le diocèse de Québec.

À l'entrée de l'église, le cortège s'arrêta et M. l'abbé Beaulieu, secrétaire privé de Mgr Mathieu, donna lecture des

Bulles érigeant le nouveau diocèse de Régina, nommant le nouveau titulaire et annonçant cette nomination au peuple du nouveau diocèse ; puis, le nouveau Pontife, après avoir baisé le crucifix, avoir aspergé avec l'eau bénite les fidèles présents, reçut l'encensement, et se rendit, marchant sous le dais, au pied du maître-autel, pendant que le chœur chantait le *Te Deum*.

Alors, du coin de l'épître, le curé de la paroisse, le R. P. Suffa, O. M. I., chanta les versets *Protector noster*, etc. ; le chœur chanta ensuite l'antienne de la patronne de l'église, le nouvel évêque en chanta l'oraison, puis fut conduit à son trône par NN. SS. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, et Bégin, archevêque de Québec.

Des adresses furent alors présentées en français, en anglais, en allemand, au nouveau Pontife, et celui-ci y répondit. Une quatrième adresse fut ensuite présentée à S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, par le clergé et les fidèles du nouveau diocèse de Régina, adresse d'adieux et de reconnaissance.

Le clergé du diocèse de Régina fit ensuite son obédience à son nouveau Pasteur par le baiser de la main.

Après cette cérémonie, une grand'messe fut chantée en présence de S. G. Mgr Mathieu, et à l'évangile de cette messe l'on donna lecture du mandement d'entrée.

A 1 heure, les archevêques et évêques et tout le clergé se rendirent à la grande salle Sainte-Marie où, après avoir signé l'acte de prise de possession du siège épiscopal de Régina par S. G. Mgr Mathieu, ils prirent part à un magnifique banquet.

A la fin de ce banquet, le R. P. Sauner, des PP. MM. du Sacré-Cœur, et curé de Qu'Appelle, présenta au nouvel évêque les hommages de son clergé. Sa Grandeur répondit à ces hommages par une éloquente allocution ; NN. SS. Bégin, archevêque de Québec, Langevin, archevêque de Saint-Boniface, et Legal, évêque de Saint-Albert, firent aussi des discours.

A 4 heures, NN. SS. Mathieu, Bégin, Langevin et Legal ont fait une visite au lieutenant-gouverneur de Saskatchewan, l'honorable M. Brown.

Le soir de ce même jour, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, S. G. Mgr Mathieu, accompagné de NN. SS. Bégin, de Québec, Langevin, de Saint-Boniface, Legal, du

T. R. P. Doërfler, abbé mitré des Bénédictins, des honorables MM. Brown, lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, Scott, premier ministre, Turgeon, procureur-général, des autres ministres de la province de la Saskatchewan, du maire de la ville, d'un grand nombre de membres du clergé et des autorités civiles, reçut les hommages des citoyens de Régina.

Dernières considérations sur la vocation

Ce que j'ai dit jusqu'à présent se rapporte surtout à la théorie; ce qui va suivre regarde la pratique. Dans cette question de la pratique de la culture des vocations, je veux parler un peu de la *prière*, du *zèle*, de l'*exemple*, de l'*Eucharistie*, de la *doctrine elle-même*.

Une remarque générale ne sera pas inutile. J'ai déjà eu occasion de dire qu'il faut distinguer entre vocation au sens strict et vocation au sens large, qui signifie signes de vocation ou préparation providentielle. Je rappelle ici cette distinction en citant les paroles du R. P. Delbrel. (Cf. *Vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques*, avant-propos, p. 6; aussi *Ami du Clergé*, 1909, p. 1064.)

« La vocation, c'est surtout et proprement ce décret de Dieu, cet acte de sa volonté, par lequel il destine, il *appelle* un homme à tel état particulier... Ainsi entendue, la vocation est l'affaire de Dieu seul... En rigueur, et à s'en tenir à l'étymologie, ce mot ne devrait pas avoir d'autre acception. Mais l'usage, à celle que nous venons d'indiquer, a ajouté les deux suivantes.

« La vocation, c'est encore l'ensemble des conditions diverses qui rendent un homme apte à telle profession. A proprement parler, cette aptitude n'est pas la vocation: elle en est seulement un des signes; toutefois le langage ordinaire la désigne souvent par cette expression. Ce n'est pas de la vocation ainsi comprise que nous comptons traiter ici: pourquoi? parce que le mal auquel il s'agit de remédier, ce qui fait qu'un si petit nombre de nos élèves embrassent la noble profession sacerdotale, ce n'est pas précisément le défaut d'aptitudes: les aptitudes intellectuelles, morales, surnaturelles, requises pour le sacerdoce, abondent parmi eux.

« La vocation, enfin, c'est cet attrait, ce goût, cette inclination qui fait pencher nos préférences vers tel ou tel état. De même que l'aptitude, l'attrait n'est qu'un des signes de la vocation, et aussi un instrument dont Dieu se sert pour amener une âme à obéir à ses vues sur elle, mais il en a également emprunté le nom.

« Or, ce qui manque à la plupart de nos élèves, relativement au sacerdoce, ce qu'ils ont besoin que nous leur donnions, et ce qu'avec l'aide de la grâce il dépend de nous de leur donner, c'est la vocation selon ce dernier sens... » — Nous croyons que ces paroles ne manquent pas de justesse, et immédiatement nous passons aux points indiqués — nous réservant un mot d'explication au sujet de la vocation au sens strict, tel qu'indiqué dans la citation.

VOCATION ET PRIÈRE. — La valeur impétratoire (1) de la prière est grande ; le Sauveur lui-même n'a pas mis de bornes à son efficacité : *Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam. . . Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.* (JOAN. XIV, 13-14.) Cette valeur impétratoire est, comme cause seconde, exécutrice de l'ordre de la Providence. Elle entre dans le plan providentiel avec des effets déterminés qu'elle produit d'une efficacité propre : *Voluntatem timentium*

(1) Le Père Lhoumeau (La vie spirituelle à l'école du B. G. de Monfort, p. 248) nous fait remarquer que l'on a trop souvent confondu la valeur impétratoire de la prière avec la force ou vertu d'impétration, qui est le fruit propre de la prière et ne peut être dit du mérite qu'au sens large. La valeur, en effet, c'est le prix ou le mérite d'un acte, auquel correspond une rétribution : ici la justice est plus ou moins en cause, selon qu'il s'agit du mérite rigoureux ou de celui de convenance. Quant à la prière, elle peut être, il est vrai, considérée comme une bonne œuvre ; et, à ce titre, elle aussi a sa valeur ou son mérite, soit rigoureux, soit de convenance ; mais envisagée comme demande, elle n'a pas à proprement parler une valeur, c'est plutôt une force ou une vertu d'impétration. Je n'obtiens pas, en effet, parce que mon action est méritoire, mais parce que je demande au nom de Jésus-Christ dont la promesse et les mérites donnent force à ma prière. En priant je ne m'adresse pas à la justice, mais à la bonté de Dieu. De là vient que l'impétration et le mérite sont séparables. Les saints, par exemple, dans le ciel, prient et obtiennent, bien qu'ils ne puissent ni mériter ni satisfaire. Plus loin, il fait remarquer que si nous pouvons renoncer à toute la valeur satisfaisante de nos œuvres en faveur du prochain, nous ne pouvons pas renoncer à la valeur impétratoire de toutes nos œuvres bonnes : car, cette valeur, au moins en partie, nous est nécessaire pour notre salut et notre sanctification selon la volonté divine.

se faciet, et deprecationem eorum exaudiet. (Ps. 114, 18.)—*Qui petit accipit, et qui quærit invenit.* (MATT. VII, 8).

Or, ces prières que nous faisons ne nous obtiennent pas seulement les choses qui dépendent immédiatement de Dieu, mais aussi un grand nombre d'autres qui sont en relation immédiate de causalité avec les divers agents naturels. Il est vrai que ces agents naturels sont déterminés *ad unum* et produisent nécessairement leurs effets, cependant la prière les dirige, les oriente selon les fins que nous demandons, et cela dans deux cas.

Dieu peut par un miracle changer l'ordre de la nature et accorder à la prière un effet qui se trouve en dehors de cet ordre. De toute éternité, cette prière était connue, et telle dérogation aux lois du monde est accordée à l'efficacité de la prière. C'est ainsi qu'Ézéchias, qui devait mourir selon les causes naturelles, obtient par la prière encore quinze années de vie. (Is. XXVIII, 1-5.)

Mais l'efficacité de la prière s'étend aux événements naturels sans qu'il soit toujours besoin d'invoquer le miracle. La raison en est que ces événements naturels, v. g. germination des graines, pluies, bienfaisantes, etc., dépendent naturellement et immédiatement du concours de plusieurs causes. Or, bien que chacune de ces causes soit déterminée *ad unum*, cependant, leur concours harmonieux est contingent, fortuit quant à nous, mais non quant à Dieu, qui, tout en respectant les lois naturelles, peut disposer diversement les influences des agents physiques les uns sur les autres, de manière qu'il y ait, par exemple, fertilité et abondance dans une région, stérilité et disette dans une autre, et cela sans déroger aux lois de la nature. Il en sera ainsi de la salubrité de l'air, des vents de tempêtes et des autres nécessités et dangers qui sont l'objet de nos prières et de nos supplications.

Appliquons cela à la question des vocations ; car, si la prière a cette efficacité pour préparer les événements naturels, combien plus il faut compter sur elle pour préparer les choses de l'économie surnaturelle.

Par la prière nous pourrons obtenir un milieu favorable, fertile même, pour la germination et le développement des vocations. Dans nos familles, paroisses, maisons d'éducation,

il s'établira une atmosphère salubre par les bons exemples et les influences saines qui y seront multipliées et par l'éloignement de tout scandale, de toute perversion, de tout vent de tempête qui brise et ruine parfois les plus belles et plus légitimes espérances.

Grâce à une disposition providentielle des événements, obtenue par nos prières, un enfant sera protégé, pendant son jeune âge, contre les mauvais compagnons et les influences corruptrices. Il y aura de nombreuses et ferventes mères de famille qui désireront, avec des intentions droites, le sacerdoce ou la vie religieuse pour l'enfant qu'elles ont conçu, et qui s'appliqueront à former son cœur. Ah ! si toutes les mères connaissaient bien tout ce qu'elles peuvent faire pour l'œuvre des vocations ! Outre ce concours harmonieux des causes secondes, il y aura l'action de la grâce sur les âmes. Cette grâce, ne l'oublions pas, est absolument nécessaire, car c'est elle qui meut les volontés ; Dieu seul peut la donner, mais il la donnera à cause de nos prières.

Dieu fera en sorte que tout parlera aux jeunes âmes ; les événements auront un langage inspirateur de vocations ; les petites épreuves, l'influence d'un ami, le déploiement d'une belle cérémonie, même la simple vue d'un bon prêtre ou d'un religieux, tout cela pourra devenir semence de vocations. (1)

Et puis, disons-le, plus la prière sera fervente, plus grands seront les effets qu'elle obtiendra. Or, nous avons à notre dis-

(1) Il faut donc se garder de mépriser ou même de négliger les impressions (vocations) de 8, 10, 12 ans ; croire à la réalité de l'action divine et surnaturelle dans une âme d'enfant ; s'appliquer à rendre l'enfant plus attentif à seconder lui-même l'action de la grâce. Sinon, on court risque de répondre, comme autrefois le grand-prêtre à Samuel : « Enfant, ce n'est rien, dormez toujours. On verra plus tard. » Cependant c'était bien le Seigneur qui parlait.

Il faut aussi bien comprendre que tous ces moyens extérieurs : lectures, impressions religieuses, charmes de la liturgie, recueillement du cloître, modestie d'un religieux, sont souvent les véhicules de la grâce ; ils appartiennent à la catégorie des grâces extérieures qui ne constituent pas l'appel strict, mais le préparent.

Ceci est confirmé par l'histoire des meilleures vocations. Aussi les auteurs considèrent cet attrait lointain comme une garantie probable de la véritable vocation divine, et comme imposant le devoir d'un examen plus approfondi, à ceux chez qui il aurait cessé de se faire sentir. Il y a des choses que l'on comprend à 12 ans et que l'on ne comprend plus à un âge plus avancé.

position la source de toute ferveur, de toute flamme, l'Hostie de nos tabernacles. Formons des âmes par la communion quotidienne, dépensons-nous un peu pour le triomphe de l'amour du Cœur de Jésus et la diffusion de la doctrine chère à Pie X, et nous aurons des âmes ferventes, brûlantes d'amour et de zèle. Elles prieront, ces âmes, leur prière sera comme une clameur sainte qui montera vers le trône de la grâce, et si elles demandent des vocations, elles en obtiendront. Des vocations étant ainsi obtenues, nous aurons de nouvelles âmes qui prieront à leur tour et feront prier d'autres; ainsi les moissons deviendront de plus en plus abondantes.

La ferveur est une des conditions d'efficacité de la prière, c'est bien connu. A ce propos, il me sera permis de rappeler une doctrine qui est en relation intime avec la question présente. Elle semble, tout d'abord, n'intéresser que ceux qui sont entrés en religion, mais nous verrons bientôt qu'elle rejaillit sur notre sujet lui-même.

Si tous les hommes peuvent désirer et obtenir la vie parfaite dans la pratique des conseils évangéliques, faut-il croire qu'il y a des limites d'imposées à une âme religieuse quant à ses progrès dans la charité et l'amour de Dieu? Non, assurément, car Dieu n'a pas indiqué d'autres limites que lui-même à l'âme qui entre dans les voies de l'amour: *Estote ergo perfecti sicut et Pater vester celestis perfectus est* (MATTH., v. 48). Tous ceux qui sont entrés en religion peuvent donc, doivent même aspirer aux degrés les plus excellents de cette vie religieuse, chercher à en atteindre les sommets dans la contemplation.

L'Ami du Clergé (1911, p. 561) pose ainsi la question: Quels sont ceux qui sont appelés à la contemplation? et il répond:

« A cette question deux réponses opposées sont faites: pour les âmes parfaites en général, disent les uns; pour quelques âmes privilégiées seulement, disent les autres. La contemplation, disent les premiers, est le terme de l'oraison; la méditation, disent les seconds, est son propre terme. Les personnes qui se retirent du monde et font profession dans un ordre contemplatif, si elles sont généreuses et bien dirigées, arrivent d'ordinaire à la contemplation, dit-on d'une part; et de l'au-

tre : En général, au moins et a priori, on peut leur assurer qu'elles n'obtiendront pas ce miracle. Enfin, selon les uns, les personnes qui font sérieusement oraison et qui veulent par un détachement universel se donner entièrement à Dieu passent d'ordinaire à la voie contemplative ; tandis que, selon les autres, elles ne doivent point envisager la contemplation comme un terme ordinaire auquel elles puissent tendre, mais se fixer résolument dans la méditation comme dans la voie commune, voie plus sûre et plus capable de les conduire aussi bien à la grande sainteté.

« Il est impossible de méconnaître la souveraine gravité de cette controverse. Il en découle deux méthodes de direction spirituelle à peu près opposées.

« Certains directeurs, en effet, font désirer la contemplation ; ils s'efforcent d'y préparer les âmes et de les y acheminer par des renoncements et des sacrifices continuels ; et quand ils jugent que le moment est venu, ils permettent de cesser l'oraison de discours. Les autres ne s'étonnent jamais de ne point trouver dans les âmes le besoin d'attention amoureuse à Dieu qui constitue la contemplation ; et ils veulent jusqu'au bout les exercer dans la méditation, même la plus aride, sans se demander si ce n'est pas le besoin de ne penser qu'à Dieu qui leur rend impossible toute autre considération... Evidemment, si les premiers ont raison, les seconds sont un obstacle à la grâce ; ils lient obstinément à la terre des âmes qui voudraient s'envoler vers le ciel. Aussi comprend-on la véhémentement indignation des saints, d'un saint Jean de la Croix en particulier (*Vive flam.*, str. 3, v. 3, par. 4) contre les directeurs qui prennent parti de tout ignorer dans cette importante question. » (1)

L'Ami partage l'opinion des premiers, développe très bien

(1) Voici les raisons qui ont déterminé le Père Scaramelli à écrire son *Directoire mystique* : « Il est, en effet, dit-il, deux choses que j'ai comprises et comme touchées du doigt dans l'exercice de mon ministère. La première, c'est qu'il se rencontre à peu près en tout lieu quelque âme que Dieu conduit par ces voies extraordinaires à une haute perfection. La seconde, c'est qu'il y a grande pénurie de confesseurs expérimentés qui entendent bien la conduite de Dieu dans les âmes. Aussi, le plus souvent, ces directeurs craignent avec raison d'entreprendre le soin de ces âmes, ou bien ils l'entreprennent témérairement. »

sa thèse, et conclut ainsi : « La contemplation est le terme normal de la vie spirituelle ; les âmes avides de perfection ont le droit d'y prétendre, et leurs directeurs doivent les y disposer. » (1)

— Voici l'application pratique. La vraie doctrine sur la vocation religieuse fera qu'un plus grand nombre d'âmes seront invitées à entrer en religion ; toutes celles qui y entreront seront invitées à en atteindre les sommets ; et plusieurs, voyant le chemin libre, comprenant qu'il n'en dépend que de leur volonté, de leur générosité, de leur fidélité à correspondre à la grâce, se mettront à l'œuvre et atteindront ces sommets. Que l'on réfléchisse maintenant sur la valeur impétratoire de la prière adressée à Dieu par ces âmes nombreuses et ferventes, et l'on aura lieu d'espérer, par ce moyen, la multiplication des vocations. Dans l'ordre surnaturel, les choses se passent assez souvent comme dans l'ordre naturel : un choc, un ébranlement suffit pour déterminer des actions multiples des causes les unes sur les autres et produire des effets puissants.

Pie X nous donne l'exemple de la confiance que nous devons avoir dans la prière. Mentionnons les actes suivants. Une doctrine lui paraît nécessaire dans nos temps difficiles, il en

(1) Les auteurs sont d'accord pour admettre que la vie religieuse n'exige pas une vocation spéciale. Elle est la perfection de la vie chrétienne, et par le fait que tous ont la vocation d'être chrétiens, tous peuvent aussi aspirer à la perfection de cette vie, parce que l'appel de Notre-Seigneur s'adresse à tous. — Tous peuvent donc, en principe, désirer être religieux et faire des démarches pour être admis dans un couvent. On ne peut donc pas dire qu'il y ait là une vocation spéciale. — Et cependant quand on parle de la grâce de la vie religieuse, ne lui donne-t-on pas le nom de vocation ? Les âmes qui ont reçu cette grâce ne remercient-elles pas Dieu de cette vocation qu'elles considèrent comme bien spéciale et offerte à un petit nombre de choisis ? Si l'on y prend garde, on remarquera qu'on emploie le même langage quand il s'agit du sacerdoce ; on dit : la vocation sacerdotale, et seuls les appelés doivent s'approcher de l'autel. Et ici, personne ne peut le nier, il y a vraiment vocation spéciale. Tous les chrétiens n'ont pas le droit de prétendre au sacerdoce : c'est un ordre à part, choisi par le Christ pour diriger les fidèles. Si tous sont invités à entrer dans la bergerie, tous ne peuvent être bergers, et aucun doute qu'il ne faille pour cela une vocation.

Disons-nous qu'il faut parler de la contemplation comme nous parlons du sacerdoce ? Nous pensons que ce ne serait pas la vérité. C'est à la vie religieuse que nous la comparerons plutôt ; et de même que pour la vie religieuse nulle vocation spéciale n'est exigée, de même la contemplation est offerte à tous, et tout chrétien, par le fait qu'il est appelé à la perfection, est aussi appelé à la contemplation...

désire l'application prompte et universelle : il veut amener toutes les âmes à vivre de l'Eucharistie ; et pour obtenir ce résultat, il a recours à la prière. Le 3 juin 1905, il accorde une indulgence de 300 jours, quotidienne et plénière une fois le mois, à la récitation d'une prière pour la diffusion de la communion fréquente et quotidienne.

Il se propose de tout restaurer dans le Christ. Comme, pour cela, il a besoin de l'action efficace du clergé faisant des œuvres et entraînant par l'exemple de sa sainteté, le 9 novembre 1907, il accorde une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, *toties quoties*, et plénière une fois le mois, à la récitation d'une prière pour la sanctification du clergé.

Connaissant lui-même le besoin de vocations dans l'Eglise, le 6 mai 1905, il accorde une indulgence de 300 jours, une fois par jour, à la récitation de la prière suivante pour obtenir le bon choix d'un état de vie : « O mon Dieu, vous qui êtes le Dieu de la sagesse et du conseil, vous qui lisez dans mon cœur la droite volonté de ne plaire qu'à vous seul et de me

Nous croyons être vraiment dans l'esprit de l'Eglise du *xxe* siècle, en prêchant le retour à l'ancienne tradition si longtemps abandonnée. Nous croyons répondre à l'appel de S. S. le Pape Pie X. Ce que nous combattons, ce n'est ni un livre ni une théorie ; c'est plutôt, dirons-nous, un esprit. Nous ne croyons pas qu'il faille faire de la mystique un jardin fermé où quelques privilégiés peuvent seuls venir jouir des faveurs divines. Nous voudrions qu'on en revint à la considérer comme une source d'eau vive où toutes les âmes délicates et ferventes peuvent, avec la grâce de Dieu, au moins venir tremper les lèvres, s'il ne leur est pas donné de s'y désaltérer et de s'y plonger entièrement. La vie mystique est le but vers lequel doivent tendre toutes les âmes qui veulent se sanctifier.

Nous n'ignorons pas les oppositions qui s'élèvent contre cette manière de voir. Pie X aussi en rencontra dans certains milieux, encore tout imprégnés de l'esprit janséniste, quand il demanda qu'on invite le peuple à la communion fréquente. Le Pape allait contre des idées communément reçues ; il allait contre la lettre (je ne dis pas contre l'esprit) de quelques saints docteurs des trois derniers siècles ; il ne croyait pourtant pas aller contre la tradition de l'Eglise, puisque c'est cette tradition qu'il voulait restaurer. Les fruits de la communion quotidienne, les consolations que les directeurs de collèges et de communautés trouvent depuis que le désir du Pape est suivi, prouvent que le Pape a vu juste et que le commerce intime avec Dieu n'est jamais sans utilité.

Ce que Pie X a dit de la communion, nous le disons de la vie spirituelle en général, de l'oraison, de la mystique. Nous voudrions que cet esprit large se répande, parce que c'est un esprit éminemment chrétien et que ce sont les vrais chrétiens qui font le plus défaut à la société moderne.

(*Revue augustinienne*, tome 16, p. 76.)

diriger, dans le choix d'un état de vie, uniquement sur vos saints désirs; accordez-moi, par l'intercession de la très sainte Vierge, ma mère, et de mes saints protecteurs, spécialement de saint Joseph et de saint Louis de Gonzague, la grâce de connaître quel état de vie je dois choisir, et, après l'avoir connu, de l'embrasser afin que je puisse y chercher et y augmenter votre gloire, faire mon salut, et, mériter la céleste récompense que vous avez promise à ceux qui accomplissent votre divine volonté. Ainsi soit-il.»

C'est donc dans la prière que nous trouvons le premier moyen de multiplier les vocations, nous rappelant cette parole de l'Esprit-Saint: *Multum enim valet deprecatio justi assidua.* (JAC., v, 16.) La prière du juste, faite avec assiduité, a une grande puissance.

ANT. CAMIRAND, ptre.

Pie IX et l'Immaculée-Conception

« Les personnes qui, ce jour-là (8 décembre 1854), se trouvaient dans la basilique Vaticane, attestent avoir vu le serviteur de Dieu comme transformé et transfiguré pendant la lecture du décret: sa voix était extrêmement sonore et vibrante, malgré l'émotion qui le secouait; son visage était radieux, baigné de douces larmes et tout empourpré par l'ardeur de son amour.

On remarqua comme une merveille ce fait, qu'au moment où Pie IX lisait la définition dogmatique, le ciel nuageux s'éclaircit et qu'un rayon de soleil, pénétrant la nue, vint, à travers la fenêtre de la coupole, le frapper en plein visage, et irradier toute sa tête.

Une personne pieuse, de ses intimes, lui ayant un jour parlé de cet incident; il lui dit: « Ce que j'ai éprouvé, ce que j'ai appris, en définissant ce dogme, nulle langue humaine ne saurait l'exprimer. Tandis que, par les lèvres de son Vicaire, Dieu lui-même proclamait le dogme, il mit dans mon esprit une connaissance si lumineuse et si large de la pureté incomparable de Marie, que mon âme, perdue dans l'abîme de cette connaissance, demeura inondée d'ineffables délices, délices qui n'étaient pas de la terre et qu'on ne peut éprouver qu'au ciel... Je ne crains pas d'affirmer que le Vicaire de Dieu eut alors besoin d'une grâce particulière pour ne pas mourir de bonheur, sous l'impression de cette connaissance et de ce sentiment de la beauté incomparable de Marie Immaculée. » (Mémoire de Mgr Caviglioli, postulateur de la cause, 249^e Position.)

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PERE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ National 169.

— FONDÉE AU CANADA EN 1885 —

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nিকেurs sur articles
métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

Fabrication et Vente de CIERGES

fabriqués suivant les règlements diocésains

JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.